

PREFECTURE DE LA SAVOIE

Direction de l'administration
territoriale et de l'environnement
Bureau de l'environnement, de
l'aménagement et de l'urbanisme
Affaire suivie par M. Francis SUPERNANT
E-Mail : francis.supernant@savoie.pref.gouv.fr
Tél. 04.79.75.51.60 (ligne directe)
Réf. : FS/MCD

Monsieur Pierre IVANES
Représentant du Collectif Associatif
pour une meilleure gestion des déchets en Savoie
331, chemin du Moulin
73200 - GRIGNON

Chambéry, le 26 nov. 2001

Monsieur,

J'ai bien reçu, en son temps, votre lettre du 10 novembre 2001 portant sur l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Gilly-sur-Isère.

En réponse, j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente les informations fournies à ce sujet lors de la réunion de la Commission consultative du Plan départemental de gestion des déchets ménagers, à savoir que je n'estime pas devoir réunir actuellement la « Commission locale d'information et de surveillance » constituée par arrêté préfectoral le 18 juillet 2001, dans la mesure où les activités de cette installation de traitement des déchets ont été suspendues par décision préfectorale.

Par contre, je vous confirme que l'action des services de l'Etat s'exerce pleinement dans le traitement des conséquences sanitaires, économiques et financières d'application de cette décision, au sein d'un pôle de compétence spécifique placé sous l'autorité de Mme LECRIGNY, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Albertville.

C'est dans le cadre de cette instance et compte tenu de la spécificité technique et scientifique de ce dossier que se doit d'être assurée, en toute transparence, la gestion des actions de communication, et ce en concertation étroite avec les élus du Syndicat Mixte de Gestion des Déchets du Secteur d'Albertville de par les responsabilités qui leur incombent vis-à-vis de la population qu'ils représentent.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée et de mes sentiments les meilleurs.

LE PREFET,



Paul GIEOT de LANGLADE